

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires

Yzeure, le 9 janvier 2014

Service Environnement

Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Compte-Rendu
Comité de pilotage du site Natura 2000
« ZPS Sologne Bourbonnaise »

Affaire suivie par : Pierre-Henri PEYRET
courriel : pierre-henri.peyret@allier.gouv.fr
Tél. : 04 70 48 77 58 – Fax : 04 70 48 79 01

Objet : COPIL Natura 2000 – ZPS Sologne Bourbonnaise

Sous la présidence de M. VENTRE, Chef du Service Environnement à la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, le comité de pilotage Natura 2000 du site « Zone de Protection Spéciale (ZPS) Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le 13 décembre 2013, à THIEL-SUR-ACOLIN, à 14h30.

Participaient à cette réunion :

Personnes figurant à la liste d'émargement jointe.

Excusés :

- M. le Directeur de la DREAL Auvergne ;
- M. le Président du Conseil Régional d'Auvergne ;
- M. le Président du Conseil Général de l'Allier.

Mme TALON, adjointe au maire de THIEL, souhaite la bienvenue aux participants.

M. VENTRE la remercie et ouvre la séance en rappelant brièvement les caractéristiques de la ZPS Sologne Bourbonnaise et les objectifs du dispositif Natura 2000, c'est-à-dire concilier activités socio-économiques et préservation de l'environnement.

M. PEYRET (DDT Allier) fait ensuite un appel à destination des collectivités territoriales présentes, afin de les informer sur la possibilité de prendre le portage du site. Il rappelle que plusieurs sites dans l'Allier sont déjà portés par des collectivités : Gîtes de Hérisson, Gorges du Haut-Cher et Monts de la Madeleine.

Il signale également que, pour la ZPS Sologne Bourbonnaise, la convention d'animation DREAL-LPO prend fin début 2014. Par conséquent, un appel à candidature pour l'animation du site sera lancé par la DREAL Auvergne, au premier trimestre 2014.

PJ :
Copie à :

M. LE ROUX, chargé de mission à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), structure animatrice du site, prend la parole et fait la présentation de l'ordre du jour.

A) Bilan des actions menées dans le cadre de l'animation en 2013 :

1) Animation générale :

Les compte-rendu et diaporama du COPIL de 2012 ont été mis en ligne sur le site internet de la ZPS Sologne bourbonnaise <http://solognebourbonnaise.n2000.fr>. Celui-ci est régulièrement mis à jour, en lien avec le futur site internet de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « étangs de Sologne bourbonnaise ». M. VENTRE rappelle que cette ZSC est en partie comprise dans le périmètre de la ZPS Sologne bourbonnaise, et concerne plusieurs étangs.

La LPO a participé à la réunion des animateurs Natura 2000, organisée par la DDT Allier en mars 2013.

La LPO œuvre en co-animation, par des échanges réguliers avec le CRPF Auvergne, antenne de l'Allier.

En 2013, concernant la veille environnementale, la LPO a été sollicitée par la DDT de l'Allier à l'occasion de l'élaboration de la deuxième liste locale des évaluations d'incidence, par la DREAL Auvergne lors d'un renouvellement d'un Plan Simple de Gestion, et par le CRPF pour un dossier de création de voirie forestière.

2) Outils de contractualisation :

a) Milieux forestiers :

Après deux années (2011 et 2012) de communication et d'information auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers, la dynamique des contrats semble bien amorcée. En 2013, 2 nouveaux contrats ont été validés. Un est mis en œuvre à Thiel-sur-Acolin (îlot de sénescence et arbres disséminés) et un à Dompierre-sur-Besbre (irrégularisation des peuplements et arbres disséminés).

Deux autres vont probablement être déposés avant le 31 décembre 2013.

Le contrat signé en 2011 au sein du Bois des Millets, à Dompierre-sur-Besbre suit son cours. Le CRPF continue à en assurer le suivi technique.

M. VENTRE demande à ce que soient rappelées l'intérêt de ces mesures forestières incitatives.

M. LE ROUX précise que les arbres sénescents (sous forme d'îlots et/ou d'arbres disséminés) sont indispensables pour de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment les pics qui y forent préférentiellement leur loge. Ils ont également un rôle important pour le maintien des insectes saproxyliques.

M. BAZIN (CRPF) précise la notion de « sénescence ». Il fait le point également sur les modalités de compensations forfaitaires pour chaque mesure (forfait unitaire selon l'essence forestière et sommes plafonds).

Pour la mesure « Irrégularisation des peuplements », il rappelle que l'objectif est de permettre la diversification verticale de la végétation, en effectuant divers travaux (dégagements, plantations...), ainsi que d'assurer la pérennité dans le temps de l'état forestier.

M. VERON (CEN Allier) demande si des travaux de plantation ont déjà été effectués.

M. NEBOUT (CRPF) le confirme, en s'appuyant sur l'exemple du Bois des Millets. Ce dernier précise en outre que la substitution du chêne pédonculé par le chêne sessile répond à une problématique de changement climatique.

Concernant la campagne d'information des propriétaires, M. NEBOUT ajoute que ce fut un gros travail de fond, afin de vaincre la méfiance générale. Il précise la stratégie du CRPF : aborder la thématique

Natura 2000 comme un outil possible à disposition des gestionnaires, présenté en fin de réunions techniques de terrain.

M. CHARMETANT (Maire de Montbeugny) souligne la contradiction qui existe selon lui entre l'incitation à ces restaurations forestières et la démarche effectuée par le Conseil Général de l'Allier, qui oblige les propriétaires à couper les arbres en bordure de routes départementales.

M. PEYRET répond que ces opérations, marginales en terme de surface, ne sont pas considérées comme de la gestion forestière et qu'elles répondent probablement à une nécessité de sécurité publique.

M. DUCROUX (FDC Allier) s'interroge sur la compatibilité existante entre ces abattages préventifs et le dispositif d'évaluation des incidences.

M. PEYRET répond que la sécurité publique prime et que, de toute façon, ces interventions ne sont pas concernées par le dispositif d'évaluation des incidences.

M. DESMITTER (Mairie de Dompierre-sur-Besbre) confirme que l'abattage de ces arbres est motivé par la question de sécurité des automobilistes.

b) Étangs :

Aucun contrat ou charte n'ont été signés depuis 2011 sur le volet « Étangs », milieu pourtant majeur au sein de la ZPS Sologne Bourbonnaise. Ceci malgré la relance de certains propriétaires, à la suite de l'envoi de courriers d'information en 2012.

M. NEBOUT s'interroge sur les causes de cette difficulté de communication.

M. LE ROUX précise que beaucoup de propriétaires perçoivent mal la superposition de contraintes réglementaires (distinction eaux libres/eaux closes, obligation de déclaration des étangs anciens...). Par conséquent, le dispositif Natura 2000 est perçu comme une contrainte supplémentaire, d'où une méfiance généralisée.

M. VENTRE confirme que ces dispositifs réglementaires sont mal compris par les propriétaires, et qu'un important travail d'information reste à effectuer. La reformation du Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais s'avère positive et doit jouer un rôle prépondérant. Une prise de contact avec cette structure s'avère indispensable.

M. VERON confirme ce problème de compréhension des propriétaires, qui s'ajoute à l'obligation d'avance des fonds des travaux effectués dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

M. LE ROUX annonce qu'il se rapprochera prochainement du Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais.

3) Suivis scientifiques :

a) Suivi de l'avifaune agricole :

En 2011, le Comité de Pilotage s'était interrogé sur l'efficacité des Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) contractualisées sur le territoire. Un protocole de suivi a donc été élaboré. Il a été mis en œuvre en 2013. Dérivé du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), 62 points d'écoute (en 2 passages printaniers) ont été installés sur l'ensemble du site (31 dans des parcelles contractualisées et 31 dans des parcelles non engagées).

M. VERON demande si le mode d'exploitation des parcelles non contractualisées a été pris en compte.

M. LE ROUX le confirme et précise que, autant que possible, ces points furent placés dans des parcelles exploitées par un agriculteur ayant contractualisé des MAETs sur d'autres terrains. Cela permet notamment de bien comparer les modalités de gestion par parcelle (dates de fauche par exemple), sans introduire un biais dû à la différence d'exploitant. Il précise par ailleurs qu'il n'a essuyé aucun refus pour installer ces points d'écoute.

M. BACCONIER (Irrigants du Val d'Allier) s'interroge sur l'efficacité d'un suivi à l'échelle de la parcelle, les oiseaux exploitant un territoire beaucoup plus vaste.

M. LE ROUX précise que seuls les oiseaux contactés dans un rayon de 300 mètres ont été notés, rayon adapté à l'échelle moyenne des parcelles contractualisées et que, par conséquent, la majorité des espèces contactées sont « locales » (elles se reproduisent au sein de la parcelle).

Les résultats de 2013 ne mettent en évidence aucune différence significative entre type de parcelles, que ce soit sur le nombre total d'espèces, ou le nombre d'espèces agricoles ou encore leur statut patrimonial. Le cortège est dominé par les espèces recherchant des zones ouvertes herbacées et des éléments verticaux fixes (haies, buissons ou arbres en alignement). La préservation de ces éléments apparaît donc comme une nécessité pour la préservation de l'avifaune locale.

Les premières conclusions ne pourront toutefois être faites qu'à la fin des 5 années de suivi.

M. VENTRE demande si les changements climatiques peuvent influencer sur les migrations.

M. LE ROUX répond que certaines espèces d'oiseaux, en effet, ont modifié leurs habitudes. Cela peut d'ailleurs leur porter préjudice : leur date d'arrivée peut se trouver décalée avec la période d'abondance optimale de nourriture de la zone d'accueil.

b) Réévaluation de la population nicheuse de 12 espèces d'oiseaux agricoles :

Parallèlement au suivi temporel, une réévaluation de l'effectif nicheur de 12 espèces d'oiseaux agricoles a été réalisée, profitant des données récoltées lors des points d'écoute. Il confirme la disparition de certaines espèces, comme le milan royal, la pie-grièche grise ou le busard cendré. Il est également noté la diminution importante du courlis cendré ou du vanneau huppé. En revanche, la cigogne blanche niche de nouveau après 10 ans d'absence (2 couples en 2013).

c) Prospection des rapaces forestiers :

Dans le cadre des contrats forestiers, la recherche des rapaces forestiers se poursuit, en compilant prospection hivernale (recherche visuelle des aires) et détection visuelle au printemps/été.

B) Proposition d'actions 2014 :

Après ce bilan 2013, les actions envisagées pour 2014 sont présentées.

1) Animation :

Les actions courantes de l'animation générale de la zone (veille environnementale, mise à jour du site internet, coordination...) seront poursuivies.

2) Outils de contractualisation :

a) Milieux forestiers :

Le CRPF, de par le travail déjà engagé et la dynamique de contractualisation engendrée, demeure la structure la plus à même de poursuivre ce travail. Il propose d'assurer, entre autres, le suivi des contrats engagés, l'information des propriétaires et des gestionnaires forestiers et le montage des nouveaux contrats (au moins 2 actuellement en projet).

M. BAZIN précise qu'un de ces contrats concerne un gestionnaire qui s'est déclaré de lui-même, sans avoir été contacté par le CRPF.

M. VENTRE rappelle les incertitudes qui pèsent sur les modalités de financements FEADER pour 2014. Les contours du dispositif qui succédera à l'ancien programme 2007-2013 ne sont pas encore bien définis. Par contre, le principe de gestion de ces fonds par le Conseil Régional est bien acté.

M. PEYRET précise que cette prudence a été de mise dès 2012, avec la création du principe de file d'attente pour les contrats. Ce dispositif a été expliqué à chaque projet de contrat.

Pour M. BAZIN, l'anticipation et la communication de ce dispositif n'a pas constitué un frein au processus de contractualisation. Il a été bien compris par les propriétaires.

M.VERON demande si le dispositif qui remplacera les MAETs est aujourd'hui connu.

M.VENTRE répond que les discussions autour des outils de contractualisation ne sont pas achevées. Cet aspect fait partie des négociations concernant la nouvelle Politique Agricole Commune, qui sont en cours. Pour 2014-2015, des outils transitoires seront proposés, mais leurs contours ne sont pas entièrement définis pour le moment.

b) Étangs :

La démarche de sensibilisation/communication auprès des propriétaires d'étangs essaiera de calquer celle employée par le CRPF. Le dispositif Natura 2000 sera abordé comme un outil lors de rencontres thématiques ciblées : pisciculture, dispositifs réglementaires de gestion, etc. Amorçées en 2013, les démarches auprès du Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais seront renforcées en 2014.

3) Suivis scientifiques :

a) Avifaune agricole :

Le suivi de l'avifaune agricole, via la méthodologie des points d'écoute, sera poursuivi en 2014.

b) Rapaces forestiers :

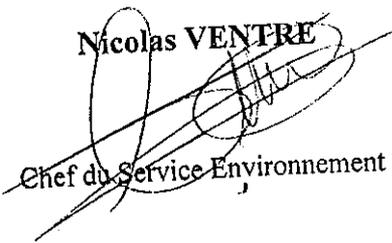
La prospection des rapaces forestiers, via le suivi des contrats forestiers, sera poursuivie en 2014.

Réévaluation de la population de certaines espèces d'oiseaux d'eau

Une réévaluation de la population nicheuse de certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Bihoreau gris, Aigrette garzette) sera réalisée. Le statut de la Sterne pierregarin dans le site sera précisé. Des indices de sa reproduction seront recherchés sur les digues ou les nichoirs à canards, par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, M. VENTRE remercie les membres présents et clos la séance.

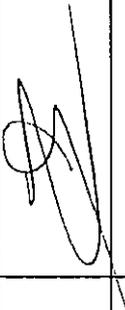
La mairie de THIEL-SUR-ACOLIN offre le verre de l'amitié aux participants.

Nicolas VENTRE

Chef du Service Environnement

COPIL « ZPS Sologne Bourbonnaise »
du 13 décembre 2013

FEUILLE DE PRESENCE

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|---|--------------|----------|-----------|
| Conseil Régional d'Auvergne | Excusé | | |
| Conseil Général de l'Allier | Excusé | | |
| Communauté d'Agglomération de Moulins | | | |
| Communauté de communes du Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise | | | |
| Communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise | | | |
| Mairie de BEAULON | | | |
| Mairie de CHAPEAU | | | |
| Mairie de LA CHAPELLE AUX CHASSES | | | |

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|--|------------------------------|------------|---|
| Mairie de CHEVAGNES | | | |
| Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE | Laurent DESMETER | Conseiller |  |
| Mairie de GANNAY SUR LOIRE | | | |
| Mairie de LUSIGNY | | | |
| Mairie de MONTBEUGNY | CHARMANT Guy | Maire |  |
| Mairie de PARAY LE FRESIL | | | |
| Mairie de SAINT POURCAIN SUR BESBRE | BACQUERER gauthier | Maire |  |
| Mairie de THIEL SUR ACOLIN | TALON Marie Madeleine | Adjointe |  |
| DREAL Auvergne | Excusée - Représentée par la | DST Alpa | |

| Organisme | NOM - Prénom | Fonction | Signature |
|---|---------------------------------------|--|--|
| DDT de l'Allier | VENTRE Nicolas PEYRET Pierre-Henri | Représentant M. le Secrétaire général chef BENFC (SE/DDT) |  |
| Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne | BENJAMIN Nobout Jean Paul | Technicien Départemental INSEW. d.lh |  |
| ONCFS | FUSSAIVE Philippe | technicien |  |
| ONEMA | | | |
| ONF | AUBAILLY Claude | RUT Bureau Bourbonnais |  |
| Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier | | | |
| Fédération des Chasseurs de l'Allier | DUKROUX Bertrand | Chargé de Mission |  |
| Chambre d'Agriculture de l'Allier | | | |
| Fédération Dep. des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier | | | |

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|---|--------------------|--------------------------------|---|
| Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier | DURET MICHAEL | PRESIDENT DU CAANTOU YZEVAE |  |
| Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais | | | |
| Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne | | | |
| Comité départemental du Tourisme de l'Allier | | | |
| Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais | | | |
| Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale | de Monts et Hautes | Administration |  |
| Association des Irrigants du Bourbonnais | | | |
| Agriculteurs Irrigants du Val d'Allier Bourbonnais | M. Bricardier | Administration |  |
| SIVOM de la Sologne Bourbonnaise | | | |

ENSEMBLE

| Organisme | NOM – Prénom | Fonction | Signature |
|---|-------------------|--------------------|---|
| Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne | LE ROUX Guillaume | chargé de mission |  |
| Mission WWF Loire Nature | | | |
| Conservatoire des Sites de l'Allier d'espaces naturels | JOLAN Florian | chargé de missions |  |
| Fédération Allier Nature | | | |
| Société Scientifique du Bourbonnais | GUILLAUME Mick | secrétaire |  |
| Groupe Mammalogique d'Auvergne | | | |
| SIVOM | | | |
| | | | |
| | | | |